

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

### Adresse du bien

|                    |   |
|--------------------|---|
| Adresse :          | BROSSOLETTE   |
| CP - Ville :       | 53100 MAYENNE   |
| Référence client : | _0002500001_  |
| Rapport émis le :  | 01/09/2016  |
| Désignation :      | Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages |

### Sommaire

| Rapport  | Annexes  |            |
|--|--|------------|
| A - Désignation de l'immeuble  | Plan de repérage technique                       | 15 pages   |
| B - Propriétaire / Donneur d'ordre   | Reportage photographique                         | 4 page(s)  |
| C - Opérateur de repérage  | Etat de conservation des matériaux de la liste A | Sans objet |
| D - Personne autorisant l'émission du rapport                                    | Etat de conservation des matériaux de la liste B | 4 page(s)  |
| E - Listes des locaux visités  | Fiche d'identification et de cotation des        | 1 page     |
| F - Conclusion(s) du rapport de mission  | prélèvements                                     |            |
| G - Commentaires et réserves   | Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire           | 9 page(s)  |
| H - Locaux ou parties de locaux non visités                                      | Documents  | 1 page     |
| I - Rapports précédemment réalisés   |  |            |
| J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention                     |  |            |
| K - Périmètre de repérage  |  |            |
| L - Conditions de réalisation du repérage  |  |            |
| M - Grille de résultat du repérage   |  |            |
| N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire                               |  |            |
| N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes |  |            |
| O - Recommandations générales de sécurité  |  |            |
| P - Informations complémentaires   |  |            |

Présence d'amiante

Oui

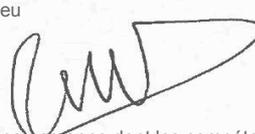
Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité**



## Renseignements administratifs

| A Désignation de l'immeuble   |  | B Propriétaire / Donneur d'ordre                                      |  |
|---|--|---|--|
| Adresse du bien :   | BROSSOLETTE<br>53100 MAYENNE   | Propriétaire : O.P.H. MAYENNE<br>HABITAT                              | Donneur d'ordre : O.P.H.<br>MAYENNE HABITAT  |
| Batiment :  | Non communiqué   | Adresse : 10 RUE AUGUSTE<br>BEUNEUX - CS 62039<br>53020 LAVAL CEDEX 9 | Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX -<br>CS 62039 53020 LAVAL CEDEX<br>9                |
| Etage :   | Non communiqué   |   | Ref donneur d'ordre : CVMAY01  |
| Références client :   | _0002500001_   |   |  |
| N° de lot :   | Non communiqué - Non communiqué  |   |  |
| Descriptif sommaire :   | Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages  | Date commande : 24/08/2016  |  |
|   |  | Date repérage : 24/08/2016  |  |
|   |  | Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT              |  |
| Date de construction ou permis de construire :  |  | Rapport émis le : 01/09/2016  |  |
| Fonction du bâtiment :  | Habitation (Parties communes)  |   |  |
| C Opérateur de repérage   |  | D Personne autorisant l'émission du rapport                           |  |
| AC Environnement<br>Siret : 441355914<br>Nom prénom : PALLUEL Matthieu  |  | Nom prénom : MORA Denis<br>Fonction : Responsable technique           |  |
| Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE<br>Certification n° : CPDI 3879 V2 Délivré le 28/04/2016 |  | Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018) |  |
| E Liste des locaux visités  |  |   |  |
| Plan  | Volume   | Plan  | Volume   |
| Sous sol  | Vol 2 (PC Sous sol)  | Sous sol  | Vol 3 (Accès sous-sol)   |
| Etages  | Vol 4 (PC RDC)   | Etages  | Vol 5 (PC R+1)   |
| Etages  | Vol 6 (PC R+2)   | Etages  | Vol 7 (PC R+3)   |
| Masse   | Vol 9 (Masse)  | Façade avant  | Vol 10 (Façade avant)  |
| Pignon gauche   | Vol 11 (Pignon gauche)   | Façade arrière  | Vol 12 (Façade arrière)  |
| Pignon droit  | Vol 13 (Pignon droit)  |   |  |



## Conclusions

### F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués

| Localisation      | Matériau | Justification d'impossibilité technique |
|-------------------|----------|---|
| Vol 7<br>(PC R+3) |          | inaccessibles sans échaffaudage         |

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

| Localisation           | Matériau  | Critère de décision |                                |
|------------------------|---|---------------------|--------------------------------|
|                        |   | après analyse       | sur décision de l'opérateur    |
| Vol 2 (PC Sous sol)    | Fibrociment gris avec fibres visibles                               | Positif sur analyse |                                |
| Vol 4<br>(PC RDC)      | Conduit en fibres-ciment  |                     | Positif sur jugement personnel |
| Vol 4<br>(PC RDC)      | Conduit en fibres-ciment  |                     | Positif sur jugement personnel |
| Vol 11 (Pignon gauche) | Matériau compact gris avec fibres visibles + peinture non séparable | Positif sur analyse |                                |
| Vol 13 (Pignon droit)  | Matériau compact gris avec fibres visibles + peinture non séparable | Positif sur analyse |                                |

### G Commentaire(s) et réserve(s)

#### Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents sous le bardage présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

### H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

| Localisation                     | Justification(s)                          | Investigations supplémentaires                |
|----------------------------------|---|---|
| Sous sol - Vol 1<br>(Chaufferie) | Moyen investigation non mis a disposition | porte fermée à clefs                          |
| Toiture - Vol 8<br>(Toiture)     | Moyen investigation non mis a disposition | accès impossible sans nacelle ou échaffaudage |



## Condition de repérage

### I Rapports précédemment réalisés

| Date                    | Références              | Principales conclusions |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| cf fiche récapitulative | cf fiche récapitulative | cf fiche récapitulative |

### J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

**Objet de la mission :** Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

**Obligation réglementaire de la constitution du DTA :** le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

**Méthodologie :** rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

**Cadre juridique :**

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R.1334-23, R.1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

**Limite de la mission:**

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

### K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)



## L Condition de réalisation du repérage

### Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

#### COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

|                |
|----------------|
| Flocages       |
| Calorifugeages |
| Faux plafonds  |

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

| COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION  | PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER   |
|---|--|
|   | <b>1. Parois verticales intérieures</b>  |
| Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs). | Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. |
| Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.             | Enduits projetés, panneaux de cloisons.  |
|   | <b>2. Planchers et plafonds</b>  |
| Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.                 | Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.   |
| Planchers   | Dalles de sol.   |
|   | <b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>  |
| Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).                | Conduits, enveloppe de calorifuges.  |
| Clapets / volets coupe feu  | Clapets, volets, rebouchage.   |
| Portes coupe feu  | Joints (tresses, bandes).  |
| Vides ordures   | Conduits.  |
|   | <b>4. Eléments extérieurs</b>  |
| Toitures.   | Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.  |
| Bardages et façades légères.  | Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).   |
| Conduits en toiture et façade.                                      | Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.  |



## M Grille de résultats du repérage

| Localisation  | Categorie                                | Composant                    | Partie de composant      | Liste | Descriptif de l'action menée |   |                             | Laboratoire |  |          | Conclusion   | Etat de conservation |
|---|--|------------------------------|--------------------------|-------|------------------------------|---|-----------------------------|-------------|--|----------|--|----------------------|
|   |  |                              |                          |       | Réf action                   | Description   | Précision                   | Ref pré.    | Descriptif   | Résultat |  |                      |
| <b>Etages</b>   |  |                              |                          |       |                              |   |                             |             |  |          |  |                      |
| Vol 4 (PC RDC) - Vol 5 (PC R+1) - Vol 6 (PC R+2) - Vol 7 (PC R+3) | Conduits, canalisations et équipements   | Conduit eau                  | Calorifugeage            | A     | S21 - S25 - S26 - S27 - S28  | Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1  |                             | P1          | Matériau fibreux blanc avec couche fibreuse et poussières + toile blanche plâtrée + peinture non séparable | Négatif  | Négatif sur analyse  |                      |
| Vol 4 (PC RDC) - Vol 5 (PC R+1) - Vol 6 (PC R+2)                  | Plafond et faux-plafonds                 | Plafonds                     | Enduit ciment            | B     | S5 - S6 - S7                 | Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4  | sous face escalier / palier | P4          | Enduit gris en vrac + peinture non séparable   | Négatif  | Négatif sur analyse  |                      |
| Vol 4 (PC RDC)  | Plafond et faux-plafonds                 | Plafonds                     | Enduit ciment            | B     | P14                          | Réalisation d'un prélèvement                                |                             | P14         | Enduit compact beige hétérogène + peinture non séparable   | Négatif  | Négatif sur analyse  |                      |
| Vol 5 (PC R+1) - Vol 6 (PC R+2)                                   | Plafond et faux-plafonds                 | Plafonds                     | Enduit ciment            | B     | S12 - S13                    | Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14 |                             | P14         | Enduit compact beige hétérogène + peinture non séparable   | Négatif  | Négatif sur analyse  |                      |
| Vol 4 (PC RDC)  | Parois verticales intérieures et enduits | Murs et cloisons             | Enduit ciment            | B     | P15                          | Réalisation d'un prélèvement                                | gaine technique             | P15         | Enduit gris en vrac  | Négatif  | Négatif sur analyse  |                      |
| Vol 4 (PC RDC) - Vol 5 (PC R+1) - Vol 6 (PC R+2) - Vol 7 (PC R+3) | Parois verticales intérieures et enduits | Murs et cloisons             | Enduit ciment            | B     | P15 - S14 - S15 - S16        | Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P15 | gaine technique             | P15         | Enduit gris en vrac  | Négatif  | Négatif sur analyse  |                      |
| Vol 4 (PC RDC)  | Conduits, canalisations et équipements   | Conduit fluide non identifié | Conduit en fibres-ciment | B     | S22                          |   |                             |             |  |          | Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage | EP                   |
| Vol 4 (PC RDC)  | Conduits, canalisations et équipements   | Conduit fluide non identifié | Conduit en fibres-ciment | B     | S23                          |   |                             |             |  |          | Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage | EP                   |



| Etages                 |  |                    |               |        |           |   |                             |       |  |         |                                 |    |
|------------------------|--|--------------------|---------------|--------|-----------|---|-----------------------------|-------|--|---------|---------------------------------|----|
| Vol 7 (PC R+3)         | Plafond et faux-plafonds               | Plafonds           |               | I2 - 1 | i2        | plafond dernier étage                                       |                             |       |  |         | inaccessibles sans échaffaudage |    |
| Néant                  |  |                    |               |        |           |   |                             |       |  |         |                                 |    |
| Néant                  | Néant                                  | Néant              | Néant         | Néant  | Néant     | Néant   | Néant                       | Néant | Néant  | Néant   | Néant                           |    |
| Pignon droit           |  |                    |               |        |           |   |                             |       |  |         |                                 |    |
| Vol 13 (Pignon droit)  | Façades                                | Panneaux-sandwichs | Plaques       | B      | S40 (P25) | Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P25 |                             | P25   | Matériau compact gris avec fibres visibles + peinture non séparable  | Positif | Présence sur analyse            | EP |
| Pignon gauche          |  |                    |               |        |           |   |                             |       |  |         |                                 |    |
| Vol 11 (Pignon gauche) | Façades                                | Panneaux-sandwichs | Plaques       | B      | P25       | Réalisation d'un prélèvement                                |                             | P25   | Matériau compact gris avec fibres visibles + peinture non séparable  | Positif | Présence sur analyse            | EP |
| Sous sol               |  |                    |               |        |           |   |                             |       |  |         |                                 |    |
| Vol 3 (Accès sous-sol) | Conduits, canalisations et équipements | Conduit eau        | Calorifugeage | A      | P1        | Réalisation d'un prélèvement                                |                             | P1    | Matériau fibreux blanc avec couche fibreuse et poussières + toile blanche plâtrée + peinture non séparable | Négatif | Négatif sur analyse             |    |
| Vol 2 (PC Sous sol)    | Conduits, canalisations et équipements | Conduit eau        | Calorifugeage | A      | S8        | Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1  |                             | P1    | Matériau fibreux blanc avec couche fibreuse et poussières + toile blanche plâtrée + peinture non séparable | Négatif | Négatif sur analyse             |    |
| Vol 3 (Accès sous-sol) | Plafond et faux-plafonds               | Plafonds           | Enduit ciment | B      | P4        | Réalisation d'un prélèvement                                | sous face escalier / palier | P4    | Enduit gris en vrac + peinture non séparable   | Négatif | Négatif sur analyse             |    |
| Vol 2 (PC Sous sol)    | Conduits, canalisations et équipements | Conduit eau        | Calorifugeage | A      | P8        | Réalisation d'un prélèvement                                |                             | P8    | Matériau fibreux jaune avec couche en toile et poussières + papier bitumé + matériau fibreux blanc         | Négatif | Négatif sur analyse             |    |



| Sous sol            |  |                              |                          |   |     |   |                          |     |  |         |                      |    |
|---------------------|--|------------------------------|--------------------------|---|-----|---|--------------------------|-----|--|---------|----------------------|----|
| Vol 2 (PC Sous sol) | Conduits, canalisations et équipements | Conduit eau                  | Calorifugeage            | A | P8  | Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P8  |                          | P8  | Matériau fibreux jaune avec couche en toile et poussières + papier bitumé + matériau fibreux blanc | Négatif | Négatif sur analyse  |    |
| Vol 2 (PC Sous sol) | Plafond et faux-plafonds               | Plafonds                     | Enduit ciment            | B | P9  | Réalisation d'un prélèvement                                |                          | P9  | Enduit compact beige avec poussières   | Négatif | Négatif sur analyse  |    |
| Vol 2 (PC Sous sol) | Plafond et faux-plafonds               | Plafonds                     | Enduit plâtre            | B | P10 | Réalisation d'un prélèvement                                | joint panneaux fibralith | P10 | Enduit plâtreux blanc en vrac  | Négatif | Négatif sur analyse  |    |
| Vol 2 (PC Sous sol) | Plafond et faux-plafonds               | Plafonds                     | Enduit plâtre            | B | P10 | Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10 | joint panneaux fibralith | P10 | Enduit plâtreux blanc en vrac  | Négatif | Négatif sur analyse  |    |
| Vol 2 (PC Sous sol) | Conduits, canalisations et équipements | Conduit fluide non identifié | Conduit en fibres-ciment | B | P12 | Réalisation d'un prélèvement                                |                          | P12 | Fibrociment gris avec fibres visibles  | Positif | Présence sur analyse | EP |



**N** Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

**Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :**

**Score 1** : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

**Score 2** : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

**Score 3** : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

**N-1** Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

**Produits de la liste B :**

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

**Score AC1** : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

**Score AC2** : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



## O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations Générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amiantés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr)

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

#### b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

#### c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

#### d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

#### e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



## P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).



## ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

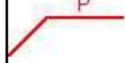
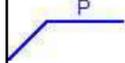
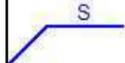
| Ref.   | Plans          | Titre du plan  |
|--|----------------|--|
|  | Sous sol       | Sous sol - Plan de repérage - Actions menées           |
|  | Sous sol       | Sous sol - MPCA Conduits, canalisations et équipements |
|  | Etages         | Etages - Plan de repérage - Actions menées             |
|  | Etages         | Etages - Plan des prélèvements                         |
|  | Etages         | Etages - MPCA Conduits, canalisations et équipements   |
|  | Toiture        | Toiture - Plan de repérage - Actions menées            |
|  | Masse          | Masse - Plan de repérage - Actions menées              |
|  | Façade avant   | Façade avant - Plan de repérage - Actions menées       |
|  | Pignon gauche  | Pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées      |
|  | Pignon gauche  | Pignon gauche - MPCA Toutes catégories confondues      |
|  | Pignon gauche  | Pignon gauche - MPCA Façades                           |
|  | Façade arrière | Façade arrière - Plan de repérage - Actions menées     |
|  | Pignon droit   | Pignon droit - Plan de repérage - Actions menées       |
|  | Pignon droit   | Pignon droit - MPCA Façades                            |

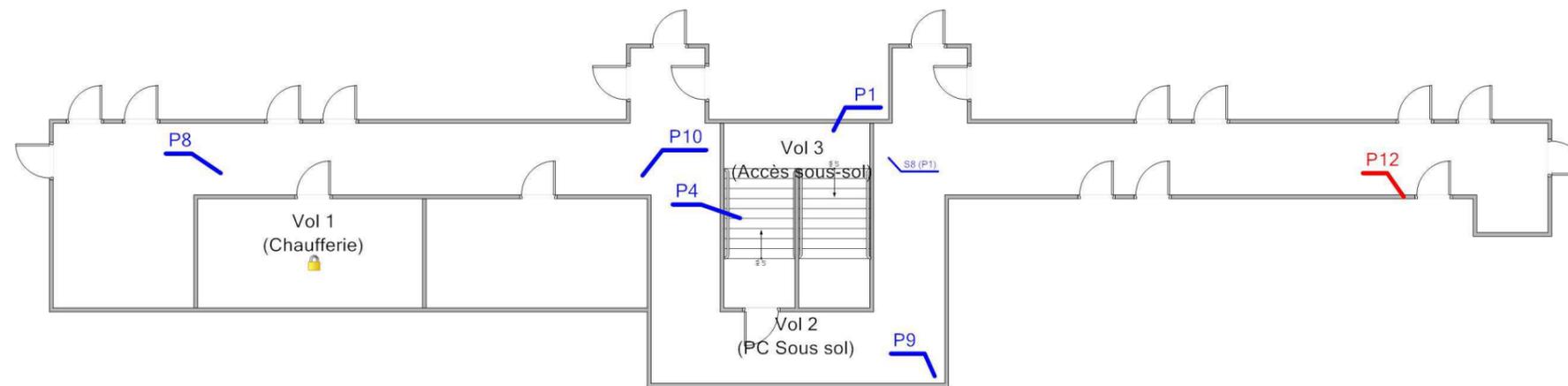


# SOUS SOL - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:  
002LQ000377

## Légende

|   |   |
|---|---|
|  | Localisation dun<br>prélèvement positif |
|  | Localisation dun<br>prélèvement         |
|  | Localisation dun<br>sondage négatif     |
|  | Volume non visité                       |



**Adresse du bien**  
BROSSELETTE  
53100 MAYENNE

**Désignation**  
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

**Date intervention**  
24/08/2016

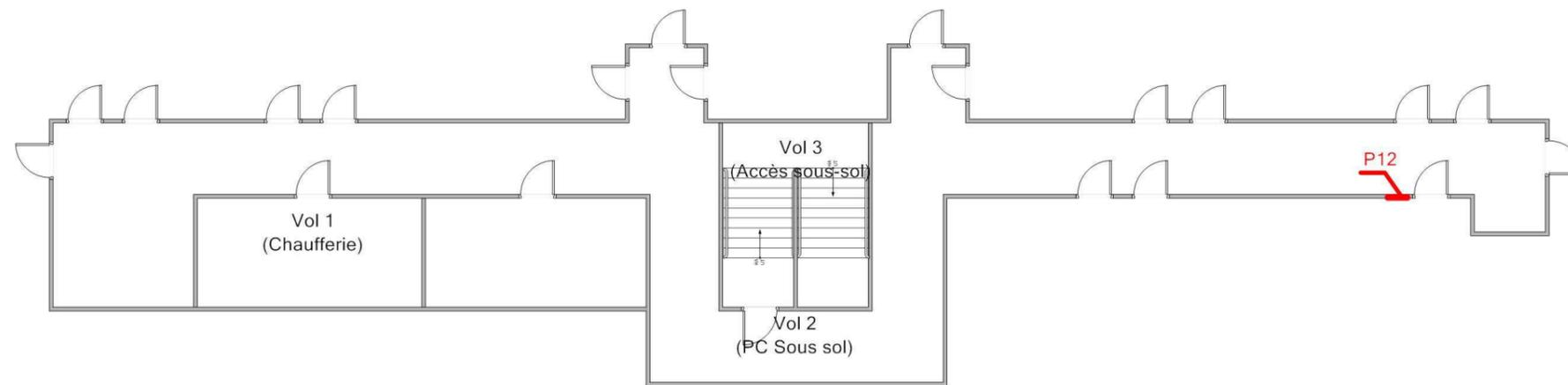
**Technicien intervenant**  
PALLUEL Matthieu

# SOUS SOL - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:  
002LQ000377

## Légende

|  |                                |
|--|--------------------------------|
|  | P12 : Conduit en fibres-ciment |
|--|--------------------------------|



**Adresse du bien**  
BROSSOLETTE  
53100 MAYENNE

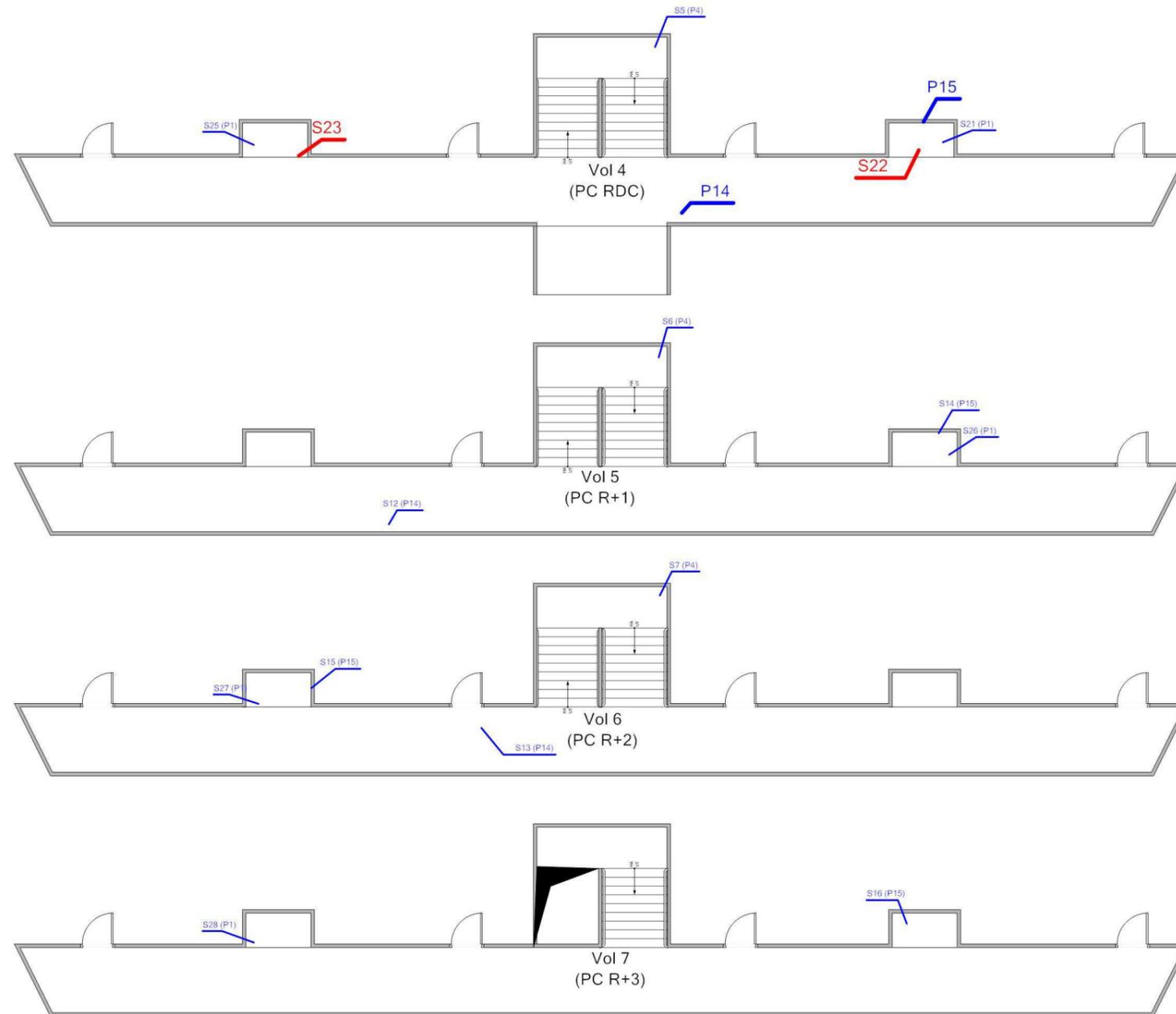
**Désignation**  
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

**Date intervention**  
24/08/2016

**Technicien intervenant**  
PALLUEL Matthieu

# ETAGES - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:  
002LQ000377



## Légende

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
|  | Localisation dun prélèvement     |
|  | Localisation dun sondage négatif |
|  | Localisation dun sondage positif |



**Adresse du bien**  
BROSSOLETTE  
53100 MAYENNE

**Désignation**  
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

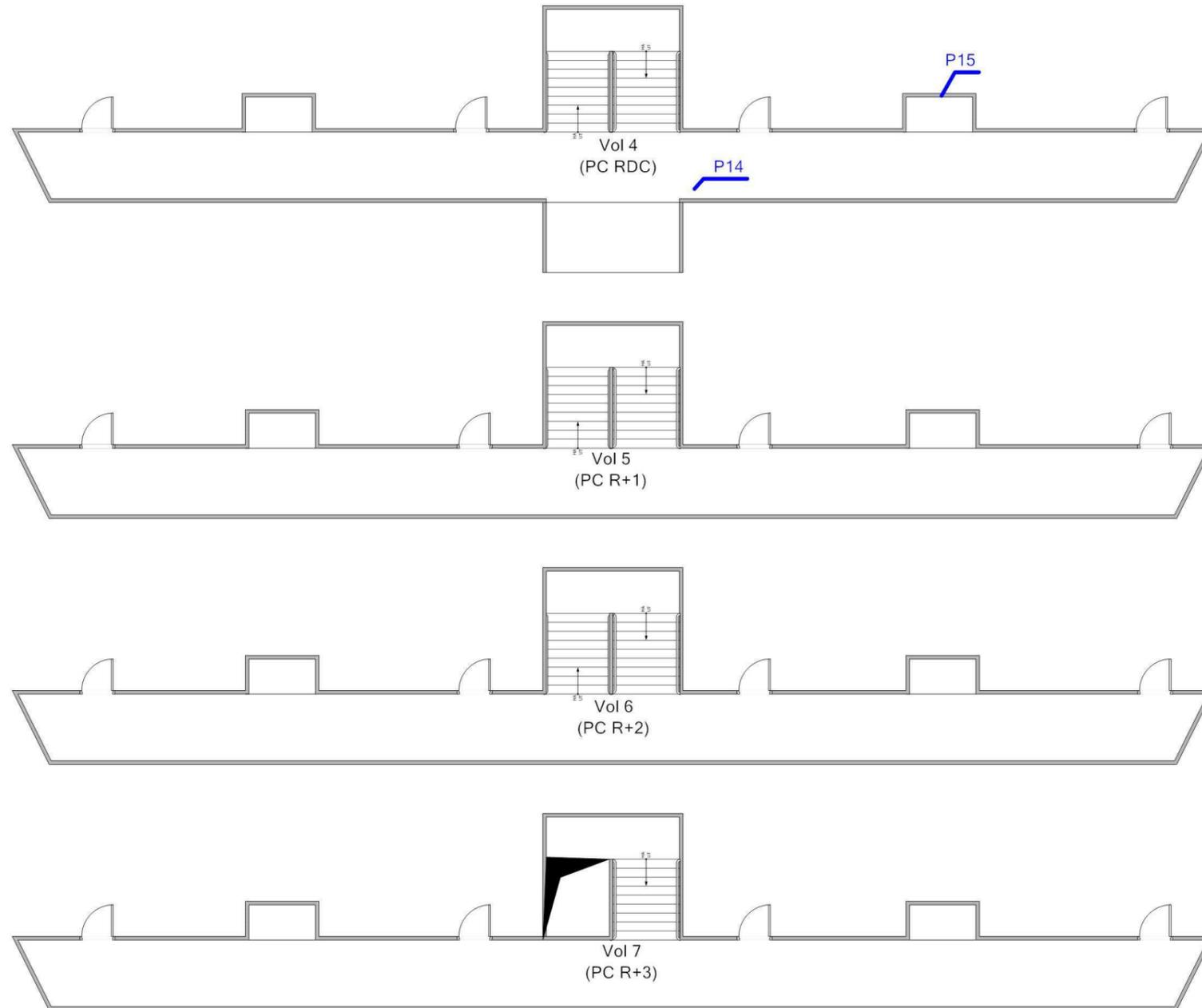
**Date intervention**  
24/08/2016

**Technicien intervenant**  
PALLUEL Matthieu

# ETAGES - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:  
002LQ000377

## Légende



**Adresse du bien**  
BROSSOLETTE  
53100 MAYENNE

**Désignation**  
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

**Date intervention**  
24/08/2016

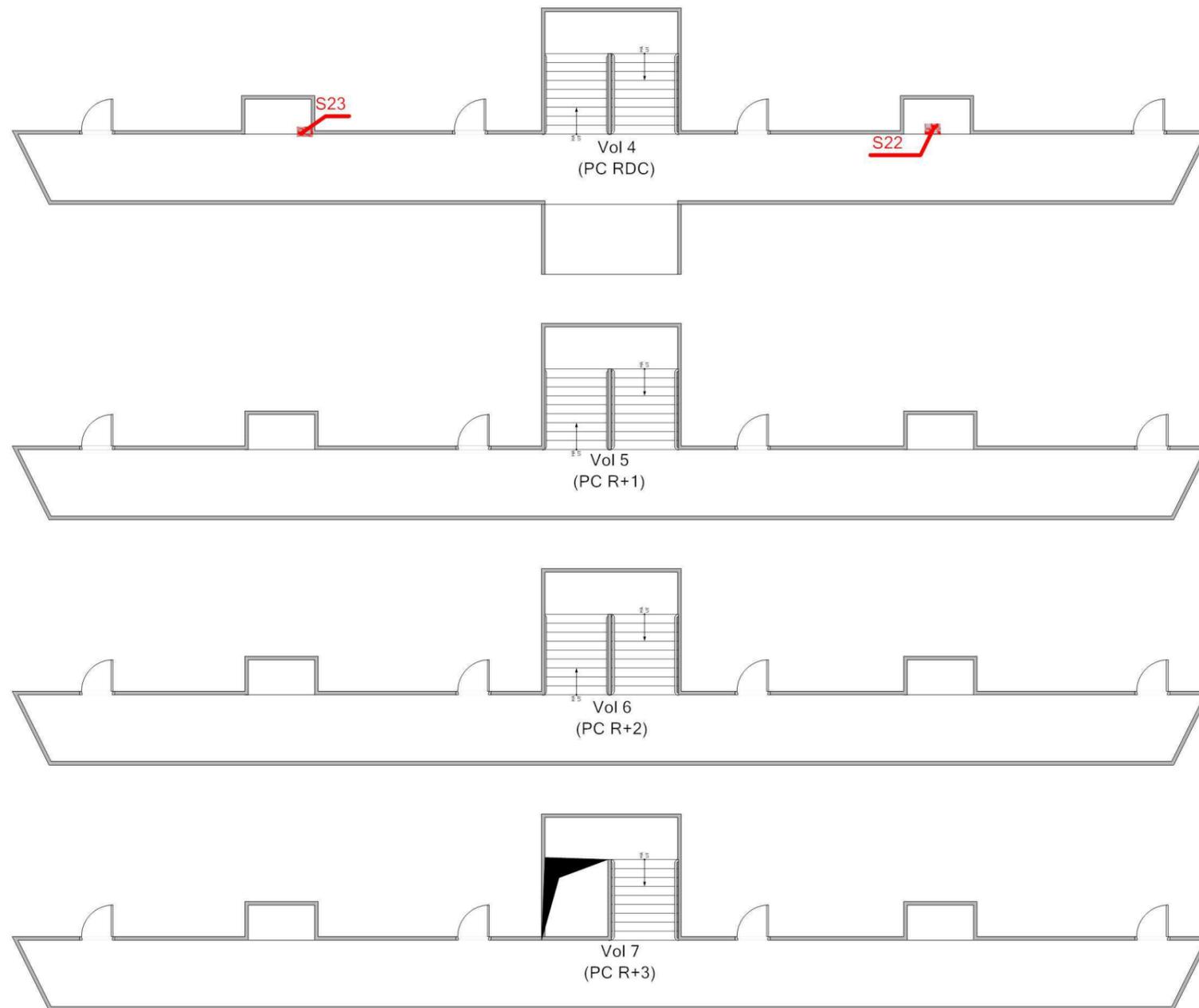
**Technicien intervenant**  
PALLUEL Matthieu

# ETAGES - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:  
002LQ000377

## Légende

|   |                               |
|---|-------------------------------|
|  | S23: Conduit en fibres-ciment |
|  | S22: Conduit en fibres-ciment |



**Adresse du bien**  
BROSSOLETTE  
53100 MAYENNE

**Désignation**  
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

**Date intervention**  
24/08/2016

**Technicien intervenant**  
PALLUEL Matthieu





Légende

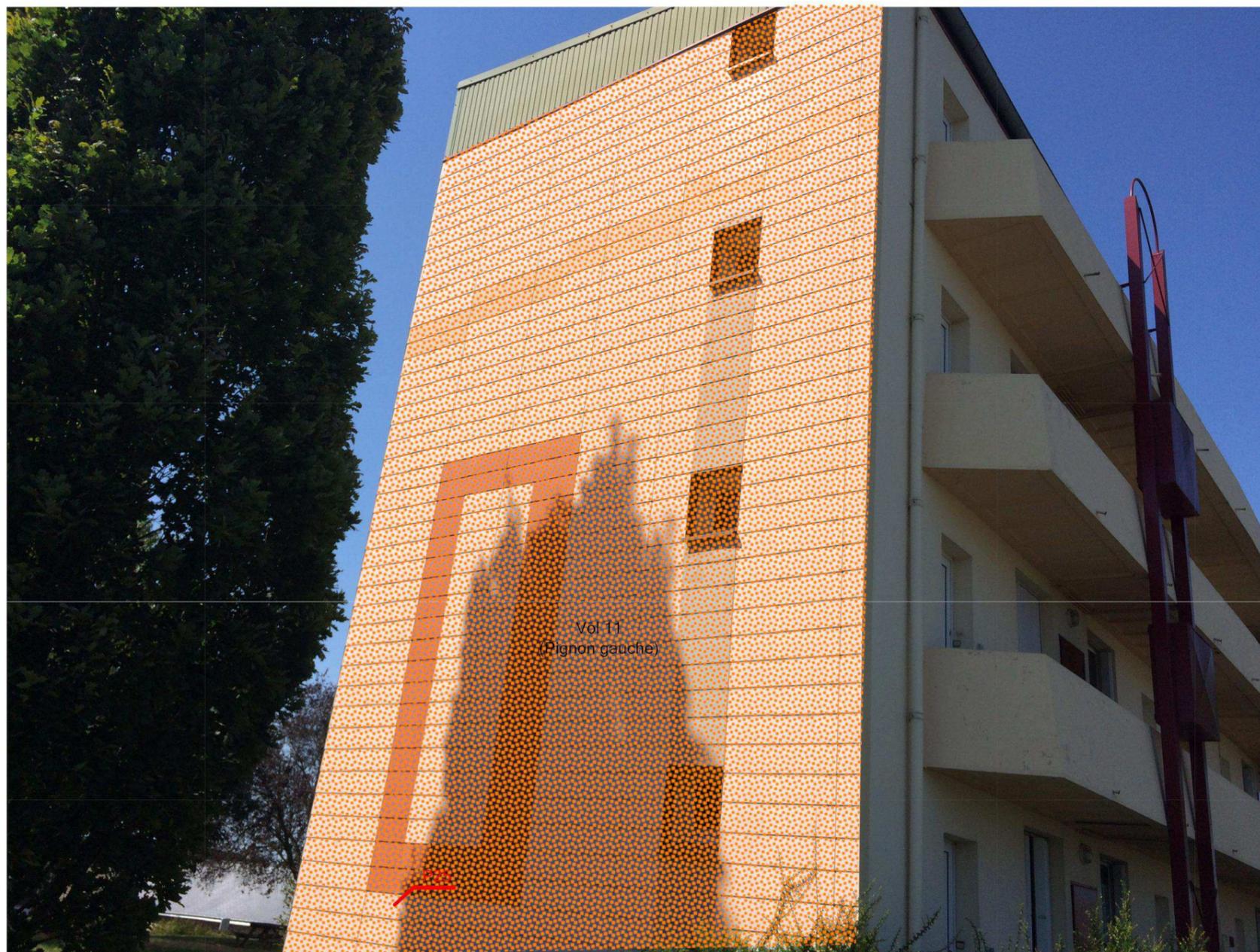


Vol 10  
(Façade avant)



| Adresse du bien              | Désignation                               | Date intervention | Technicien intervenant |
|------------------------------|---|-------------------|------------------------|
| BROSSOLETTE<br>53100 MAYENNE | Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages | 24/08/2016        | PALLUEL Matthieu       |





Légende



P25 : Plaques



**Adresse du bien**  
BROSSOLETTE  
53100 MAYENNE

**Désignation**  
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

**Date intervention**  
24/08/2016

**Technicien intervenant**  
PALLUEL Matthieu









## ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

| Référence                  | Localisation                       | Action  |
|----------------------------|------------------------------------|---|
| 002LQ000377 n°14 - 1 (P14) | Etages - Vol 4<br>(PC RDC)         | Prélevement   |
| 002LQ000377 n°14 - 2 (P14) | Etages - Vol 4<br>(PC RDC)         | Prélevement   |
| 002LQ000377 n°15 - 1 (P15) | Etages - Vol 4<br>(PC RDC)         | Prélevement   |
| 002LQ000377 n°15 - 2 (P15) | Etages - Vol 4<br>(PC RDC)         | Prélevement   |
| <b>S22 - 1 (S22)</b>       | <b>Etages - Vol 4<br/>(PC RDC)</b> | <b>Présence sur décision de l'opérateur de repérage</b> |
| <b>S23 - 1 (S23)</b>       | <b>Etages - Vol 4<br/>(PC RDC)</b> | <b>Présence sur décision de l'opérateur de repérage</b> |

| Référence                  | Localisation                              | Action      |
|----------------------------|---|-------------|
| 002LQ000377 n°25 - 1 (P25) | Pignon gauche - Vol 11<br>(Pignon gauche) | Prélevement |
| 002LQ000377 n°25 - 2 (P25) | Pignon gauche - Vol 11<br>(Pignon gauche) | Prélevement |

| Référence                  | Localisation                         | Action      |
|----------------------------|--------------------------------------|-------------|
| 002LQ000377 n°1 - 1 (P1)   | Sous sol - Vol 3<br>(Accès sous-sol) | Prélevement |
| 002LQ000377 n°1 - 2 (P1)   | Sous sol - Vol 3<br>(Accès sous-sol) | Prélevement |
| 002LQ000377 n°4 - 1 (P4)   | Sous sol - Vol 3<br>(Accès sous-sol) | Prélevement |
| 002LQ000377 n°4 - 2 (P4)   | Sous sol - Vol 3<br>(Accès sous-sol) | Prélevement |
| 002LQ000377 n°8 - 1 (P8)   | Sous sol - Vol 2<br>(PC Sous sol)    | Prélevement |
| 002LQ000377 n°8 - 2 (P8)   | Sous sol - Vol 2<br>(PC Sous sol)    | Prélevement |
| 002LQ000377 n°9 - 1 (P9)   | Sous sol - Vol 2<br>(PC Sous sol)    | Prélevement |
| 002LQ000377 n°9 - 2 (P9)   | Sous sol - Vol 2<br>(PC Sous sol)    | Prélevement |
| 002LQ000377 n°10 - 1 (P10) | Sous sol - Vol 2<br>(PC Sous sol)    | Prélevement |
| 002LQ000377 n°10 - 2 (P10) | Sous sol - Vol 2<br>(PC Sous sol)    | Prélevement |
| 002LQ000377 n°12 - 2 (P12) | Sous sol - Vol 2<br>(PC Sous sol)    | Prélevement |
| 002LQ000377 n°12 - 1 (P12) | Sous sol - Vol 2<br>(PC Sous sol)    | Prélevement |



002LQ000377 n°1 - 1 (P1)



002LQ000377 n°1 - 2 (P1)



002LQ000377 n°4 - 1 (P4)



002LQ000377 n°4 - 2 (P4)



002LQ000377 n°8 - 1 (P8)



002LQ000377 n°8 - 2 (P8)



002LQ000377 n°9 - 1 (P9)



002LQ000377 n°9 - 2 (P9)



002LQ000377 n°10 - 1 (P10)



002LQ000377 n°10 - 2 (P10)



002LQ000377 n°12 - 2 (P12)



002LQ000377 n°12 - 1 (P12)



002LQ000377 n°14 - 1 (P14)



002LQ000377 n°14 - 2 (P14)



002LQ000377 n°15 - 1 (P15)



002LQ000377 n°15 - 2 (P15)



002LQ000377 n°25 - 1 (P25)



002LQ000377 n°25 - 2 (P25)



S22 - 1 (S22)



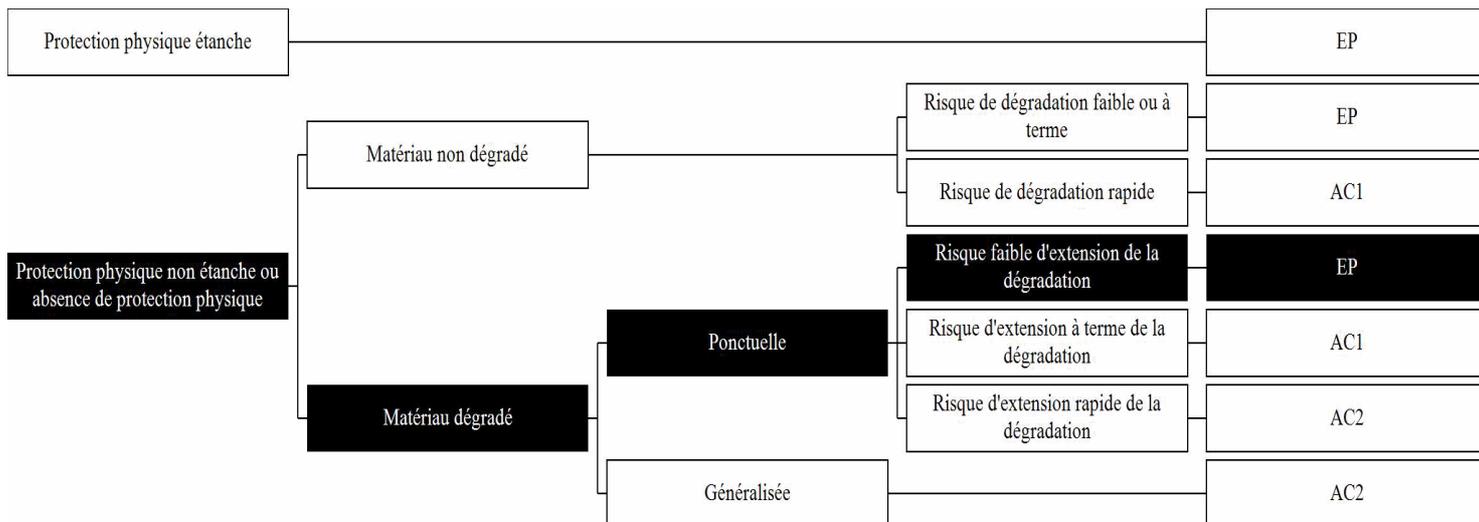
S23 - 1 (S23)



**Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B**

|                   |             |                          |                                       |
|-------------------|-------------|--------------------------|---------------------------------------|
| Réf commande :    | 002LQ000377 | Materiau :               | Fibrociment gris avec fibres visibles |
| Réf mesure :      | P12         | Destination du local :   |                                       |
| Date évaluation : | 24/08/2016  | Local ou zone homogène : | Vol 2<br>(PC Sous sol)                |
| Batiment :        |             |                          |                                       |

| Protection physique | Etat de dégradation | Etendue de la dégradation | Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau | Résultat |
|---------------------|---------------------|---------------------------|---|----------|
|---------------------|---------------------|---------------------------|---|----------|



|               |                       |
|---------------|-----------------------|
| Résultat :    | Evaluation périodique |
| Commentaire : |                       |

**Rappel des recommandations au propriétaire :**

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



**Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B**

|                   |             |                          |                          |
|-------------------|-------------|--------------------------|--------------------------|
| Réf commande :    | 002LQ000377 | Matériau :               | Conduit en fibres-ciment |
| Réf mesure :      | S22         | Destination du local :   |                          |
| Date évaluation : | 24/08/2016  | Local ou zone homogène : | Vol 4 (PC RDC)           |
| Batiment :        |             |                          |                          |

| Protection physique   | Etat de dégradation  | Etendue de la dégradation | Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau | Résultat                                     |     |
|---|----------------------|---------------------------|---|--|-----|
| Protection physique étanche                                       |                      |                           |   | EP   |     |
| Protection physique non étanche ou absence de protection physique | Matériau non dégradé |                           | Risque de dégradation faible ou à terme                 | EP   |     |
|   |                      |                           | Risque de dégradation rapide                            | AC1  |     |
|   |                      |                           | Risque faible d'extension de la dégradation             | EP   |     |
|   | Matériau dégradé     | Ponctuelle                |   | Risque d'extension à terme de la dégradation | AC1 |
|   |                      |                           |   | Risque d'extension rapide de la dégradation  | AC2 |
|   |                      | Généralisée               |   |  | AC2 |

|               |                       |
|---------------|-----------------------|
| Résultat :    | Evaluation périodique |
| Commentaire : |                       |

**Rappel des recommandations au propriétaire :**

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



**Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B**

|                   |             |                          |                          |
|-------------------|-------------|--------------------------|--------------------------|
| Réf commande :    | 002LQ000377 | Materiau :               | Conduit en fibres-ciment |
| Réf mesure :      | S23         | Destination du local :   |                          |
| Date évaluation : | 24/08/2016  | Local ou zone homogène : | Vol 4 (PC RDC)           |
| Batiment :        |             |                          |                          |

| Protection physique   | Etat de dégradation  | Etendue de la dégradation | Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau | Résultat                                     |     |
|---|----------------------|---------------------------|---|--|-----|
| Protection physique étanche                                       |                      |                           |   | EP   |     |
| Protection physique non étanche ou absence de protection physique | Matériau non dégradé |                           | Risque de dégradation faible ou à terme                 | EP   |     |
|   |                      |                           | Risque de dégradation rapide                            | AC1  |     |
|   |                      |                           | Risque faible d'extension de la dégradation             | EP   |     |
|   | Matériau dégradé     | Ponctuelle                |   | Risque d'extension à terme de la dégradation | AC1 |
|   |                      |                           |   | Risque d'extension rapide de la dégradation  | AC2 |
|   |                      | Généralisée               |   |  | AC2 |

|               |                       |
|---------------|-----------------------|
| Résultat :    | Evaluation périodique |
| Commentaire : |                       |

**Rappel des recommandations au propriétaire :**

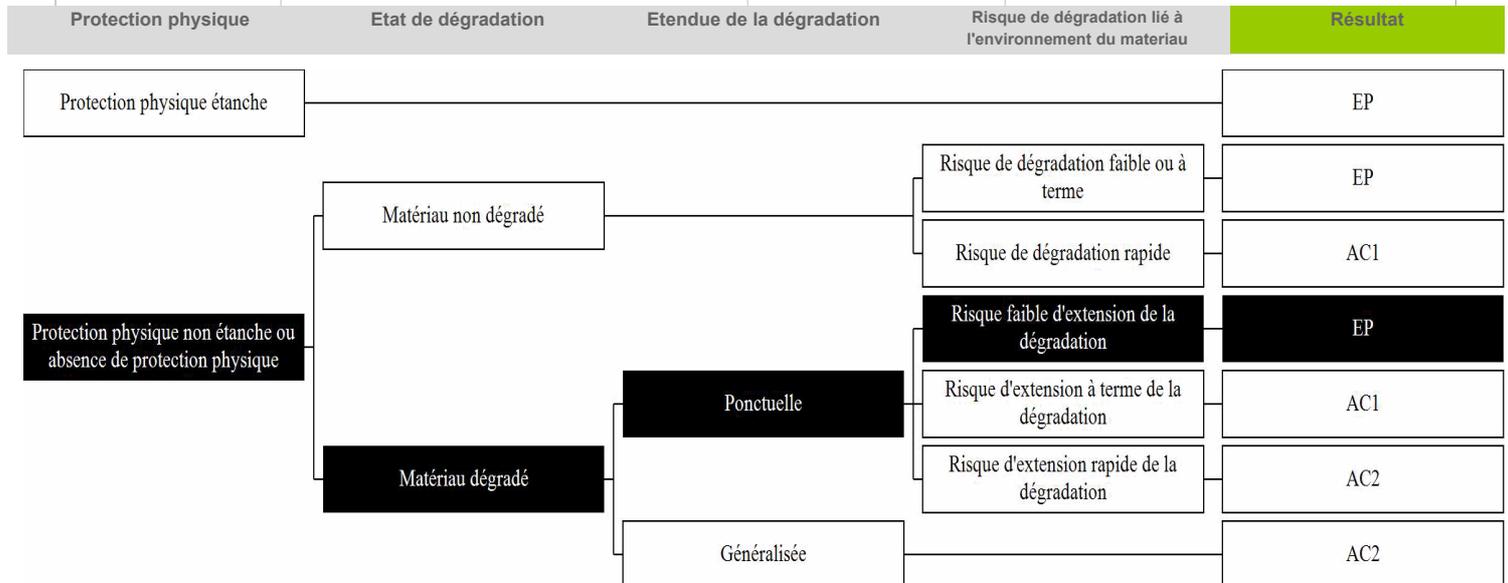
**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



**Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B**

|                   |             |                          |  |
|-------------------|-------------|--------------------------|--|
| Réf commande :    | 002LQ000377 | Materiau :               | Matériau compact gris avec fibres visibles + |
| Réf mesure :      | P25         | Destination du local :   |  |
| Date évaluation : | 24/08/2016  | Local ou zone homogène : | Vol 11 (Pignon gauche)                       |
| Batiment :        |             |                          |  |



|               |                       |
|---------------|-----------------------|
| Résultat :    | Evaluation périodique |
| Commentaire : |                       |

**Rappel des recommandations au propriétaire :**

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



## ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

### Prélèvements en rouge = Positif

| Référence | Categorie                                | Composant                    | Materiu  | Localisation                           | Observation |
|-----------|--|------------------------------|--|--|-------------|
| P1        | Conduits, canalisations et équipements   | Conduit eau                  | Matériau fibreux blanc avec couche fibreuse et poussières + toile blanche plâtrée + peinture non séparable - - | Sous sol - Vol 3 (Accès sous-sol)      |             |
| P4        | Plafond et faux-plafonds                 | Plafonds                     | Enduit gris en vrac + peinture non séparable - sous face escalier / palier -                                   | Sous sol - Vol 3 (Accès sous-sol)      |             |
| P8        | Conduits, canalisations et équipements   | Conduit eau                  | Matériau fibreux jaune avec couche en toile et poussières + papier bitumé + matériau fibreux blanc - -         | Sous sol - Vol 2 (PC Sous sol)         |             |
| P9        | Plafond et faux-plafonds                 | Plafonds                     | Enduit compact beige avec poussières - -   | Sous sol - Vol 2 (PC Sous sol)         |             |
| P10       | Plafond et faux-plafonds                 | Plafonds                     | Enduit plâtreux blanc en vrac - joint panneaux fibralith -   | Sous sol - Vol 2 (PC Sous sol)         |             |
| P12       | Conduits, canalisations et équipements   | Conduit fluide non identifié | Fibrociment gris avec fibres visibles - -  | Sous sol - Vol 2 (PC Sous sol)         |             |
| P14       | Plafond et faux-plafonds                 | Plafonds                     | Enduit compact beige hétérogène + peinture non séparable - -   | Etages - Vol 4 (PC RDC)                |             |
| P15       | Parois verticales intérieures et enduits | Murs et cloisons             | Enduit gris en vrac - gaine technique -  | Etages - Vol 4 (PC RDC)                |             |
| P25       | Façades                                  | Panneaux-sandwichs           | Matériau compact gris avec fibres visibles + peinture non séparable - -  | Pignon gauche - Vol 11 (Pignon gauche) |             |

### Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA  
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
 Téléphone : 0299354149  
 Email : Helene.Grude@itga.fr  
 Numéro d'accréditation : 1-5970



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-52255 EN DATE DU 01/09/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. Mathieu PALLUEL  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-87873  
Echantillon ITGA : IT071608-52255  
Reçu au laboratoire le : 29/08/2016  
MesureAmianteAT\_445dfe7f-8323-4ffb-a01d-051d39e086  
9e

### Réf. Client :

|                  |   |
|------------------|---|
| Commande         | 002LQ000377   |
| Dossier client   | _0002500001_<br>BROSSOLETTE - 53100 MAYENNE<br>Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages                          |
| Echantillon      | 002LQ000377001 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 3<br>(Accès sous-sol) |
| Description ITGA | Matériau fibreux blanc avec couche fibreuse et poussières / Toile blanche plâtrée / Peinture                      |

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

| Fraction Analysée  | Technique analytique et date d'analyse | Résultat            | Type d'amiante | Nb de préparations |
|--|--|---------------------|----------------|--------------------|
| Matériau fibreux blanc avec couche fibreuse et poussières + toile blanche plâtrée + peinture non séparable | META le 31/08/2016                     | Amiante non détecté | ---            | 1                  |

Validé par : Benjamin Regent - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-52258 EN DATE DU 01/09/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. Mathieu PALLUEL  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-87873  
Echantillon ITGA : IT071608-52258  
Reçu au laboratoire le : 29/08/2016  
MesureAmianteAT\_89fe926f-99ea-4e86-9e70-88b180de15  
37

### Réf. Client :

|                  |  |
|------------------|--|
| Commande         | 002LQ000377  |
| Dossier client   | _0002500001_<br>BROSSOLETTE - 53100 MAYENNE<br>Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages         |
| Echantillon      | 002LQ000377004 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 3<br>(Accès sous-sol) |
| Description ITGA | Enduit gris en vrac / Peinture   |

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

| Fraction Analysée                            | Technique analytique et date d'analyse | Résultat            | Type d'amiante | Nb de préparations |
|--|--|---------------------|----------------|--------------------|
| Enduit gris en vrac + peinture non séparable | META le 01/09/2016                     | Amiante non détecté | ---            | 1                  |

Validé par : Benjamin Regent - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-52262 EN DATE DU 01/09/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. Mathieu PALLUEL  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-87873  
Echantillon ITGA : IT071608-52262  
Reçu au laboratoire le : 29/08/2016  
MesureAmianteAT\_9fb9dfb1-e331-457b-ae5d-6e053b26b4  
52

### Réf. Client :

|                  |  |
|------------------|--|
| Commande         | 002LQ000377  |
| Dossier client   | _0002500001_<br>BROSSOLETTE - 53100 MAYENNE<br>Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages                       |
| Echantillon      | 002LQ000377008 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 2<br>(PC Sous sol) |
| Description ITGA | Matériau fibreux jaune avec couche en toile et poussières / Papier bitumé / Matériau fibreux blanc             |

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

| Fraction Analysée  | Technique analytique et date d'analyse | Résultat            | Type d'amiante | Nb de préparations |
|--|--|---------------------|----------------|--------------------|
| Matériau fibreux jaune avec couche en toile et poussières + papier bitumé + matériau fibreux blanc | META le 31/08/2016                     | Amiante non détecté | ---            | 1                  |

Validé par : Benjamin Regent - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-52263 EN DATE DU 01/09/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. Mathieu PALLUEL  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-87873  
Echantillon ITGA : IT071608-52263  
Reçu au laboratoire le : 29/08/2016  
MesureAmianteAT\_38e1bf6e-c34b-48e2-852b-8c1dd29166  
09

### Réf. Client :

|                  |   |
|------------------|---|
| Commande         | 002LQ000377   |
| Dossier client   | _0002500001_<br>BROSSOLETTE - 53100 MAYENNE<br>Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages      |
| Echantillon      | 002LQ000377009 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 2<br>(PC Sous sol) |
| Description ITGA | Enduit compact beige avec poussières  |

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

| Fraction Analysée                    | Technique analytique et date d'analyse | Résultat            | Type d'amiante | Nb de préparations |
|--------------------------------------|--|---------------------|----------------|--------------------|
| Enduit compact beige avec poussières | META le 01/09/2016                     | Amiante non détecté | ---            | 1                  |

Validé par : Benjamin Regent - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-52264 EN DATE DU 01/09/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. Mathieu PALLUEL  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-87873  
Echantillon ITGA : IT071608-52264  
Reçu au laboratoire le : 29/08/2016  
MesureAmianteAT\_cbd83828-7c17-40f2-8123-0c54c83a22  
b9

### Réf. Client :

|                  |   |
|------------------|---|
| Commande         | 002LQ000377   |
| Dossier client   | _0002500001_<br>BROSSOLETTE - 53100 MAYENNE<br>Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages      |
| Echantillon      | 002LQ000377010 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 2<br>(PC Sous sol) |
| Description ITGA | Enduit plâtreux blanc en vrac   |

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

| Fraction Analysée             | Technique analytique et date d'analyse | Résultat            | Type d'amiante | Nb de préparations |
|-------------------------------|--|---------------------|----------------|--------------------|
| Enduit plâtreux blanc en vrac | META le 01/09/2016                     | Amiante non détecté | ---            | 1                  |

Validé par : Benjamin Regent - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-52266 EN DATE DU 01/09/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. Mathieu PALLUEL  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-87873  
Echantillon ITGA : IT071608-52266  
Reçu au laboratoire le : 29/08/2016  
MesureAmianteAT\_d354b32e-464c-4ea9-9383-c8644c4d7  
450

### Réf. Client :

|                  |  |
|------------------|--|
| Commande         | 002LQ000377  |
| Dossier client   | _0002500001_<br>BROSSOLETTE - 53100 MAYENNE<br>Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages   |
| Echantillon      | 002LQ000377012 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit fluide non identifié / Conduit en fibres-ciment / Vol 2<br>(PC Sous sol) |
| Description ITGA | Fibrociment gris avec fibres visibles  |

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

### Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

### Résultat :

| Fraction Analysée                     | Technique analytique et date d'analyse | Résultat                     | Type d'amiante            | Nb de préparations |
|---------------------------------------|--|------------------------------|---------------------------|--------------------|
| Fibrociment gris avec fibres visibles | MOLP le 30/08/2016                     | Présence de fibres d'amiante | Chrysotile<br>Crocidolite | 2                  |

Validé par : Benjamin Regent - Analyste



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-52268 EN DATE DU 01/09/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. Mathieu PALLUEL  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-87873  
Echantillon ITGA : IT071608-52268  
Reçu au laboratoire le : 29/08/2016  
MesureAmianteAT\_3ee68a6d-13dd-4753-97b9-5c4a80b13  
28c

### Réf. Client :

|                  |  |
|------------------|--|
| Commande         | 002LQ000377  |
| Dossier client   | _0002500001_<br>BROSSOLETTE - 53100 MAYENNE<br>Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages |
| Echantillon      | 002LQ000377014 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 4<br>(PC RDC) |
| Description ITGA | Enduit compact beige hétérogène / Peinture   |

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

| Fraction Analysée  | Technique analytique et date d'analyse | Résultat            | Type d'amiante | Nb de préparations |
|--|--|---------------------|----------------|--------------------|
| Enduit compact beige hétérogène + peinture non séparable | META le 01/09/2016                     | Amiante non détecté | ---            | 1                  |

Validé par : Benjamin Regent - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-52269 EN DATE DU 01/09/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. Mathieu PALLUEL  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-87873  
Echantillon ITGA : IT071608-52269  
Reçu au laboratoire le : 29/08/2016  
MesureAmianteAT\_f5c93caf-9c40-4251-8243-80b5c050df  
9b

### Réf. Client :

|                  |   |
|------------------|---|
| Commande         | 002LQ000377   |
| Dossier client   | _0002500001_<br>BROSSOLETTE - 53100 MAYENNE<br>Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages                      |
| Echantillon      | 002LQ000377015 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 4 (PC RDC) |
| Description ITGA | Enduit gris en vrac   |

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

| Fraction Analysée   | Technique analytique et date d'analyse | Résultat            | Type d'amiante | Nb de préparations |
|---------------------|--|---------------------|----------------|--------------------|
| Enduit gris en vrac | META le 01/09/2016                     | Amiante non détecté | ---            | 1                  |

Validé par : Benjamin Regent - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-52279 EN DATE DU 01/09/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. Mathieu PALLUEL  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-87873  
Echantillon ITGA : IT071608-52279  
Reçu au laboratoire le : 29/08/2016  
MesureAmianteAT\_420b7499-7103-4c96-b5ca-04dfab98ca  
a8

### Réf. Client :

|                  |  |
|------------------|--|
| Commande         | 002LQ000377  |
| Dossier client   | _0002500001_<br>BROSSOLETTE - 53100 MAYENNE<br>Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages |
| Echantillon      | 002LQ000377025 / Façades / Panneaux-sandwichs / Plaques / Vol 11<br>(Pignon gauche)      |
| Description ITGA | Matériau compact gris avec fibres visibles / Peinture                                    |

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

### Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

### Résultat :

| Fraction Analysée   | Technique analytique et date d'analyse | Résultat                     | Type d'amiante | Nb de préparations |
|---|--|------------------------------|----------------|--------------------|
| Matériau compact gris avec fibres visibles + peinture non séparable | MOLP le 30/08/2016                     | Présence de fibres d'amiante | Chrysotile     | 2                  |

Validé par : Benjamin Regent - Analyste